



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT " SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE" SUR LE COLLÈGE DE MAZINGARBE

(N°2025-312)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 24/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'affecter les crédits liés à l'opération hors crédits en régie (64 975€), dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « solutions fondées sur la nature » sur le collège Blaise Pascal à Mazingarbe, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à engager, au nom et pour le compte du Département, les dépenses nécessaires à la réalisation de cette expérimentation sur le collège Blaise Pascal à Mazingarbe, selon les modalités définies au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de tous documents nécessaires à la réalisation de l'appel à manifestation d'intérêt visé à l'article 1, dont la totalité des dépenses sera prise en charge par l'Agence de l'eau, selon les modalités définies au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

Les mouvements financiers induits par l'implication des articles 1,2 et 3 de la présente délibération sont inscrits sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP/AE €	CP €	Dépense €
Investissement	C05-710J05	2031-21351/90771	Projet recreation	400 000,00	-	34 000,00
Fonctionnement	C05-710I05	6568/6068/6281 /611/93771	Participation aux actions développement durable	-	55 500,00	30 975,00

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement	710I05	74718	Participation aux actions de développement durable	43 600,00
Investissement Recettes	710J05	1321	Projet récréation	34 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

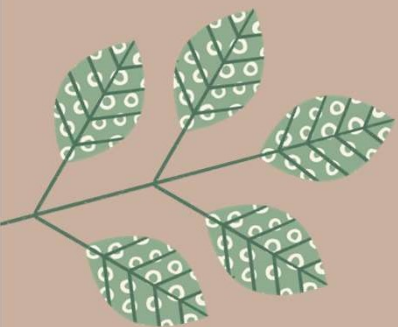
ARRAS, le 7 juillet 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Proposition du Département
dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
de l'Agence de l'eau Artois-Picardie
pour le développement des Solutions Fondées sur la Nature
(AMI SFN)
Au collège Blaise Pascal de Mazingarbe**



LE CONCEPT



REALISER DES AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES DE RESILIENCE FACE AUX DES DÉFIS LIÉS À L'EAU ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AUTREMENT APPELEES "SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE" AU COLLEGE BLAISE PASCAL A MAZINGARBE DANS UNE APPROCHE CONCERTÉE ET PARTENARIALE

LES 5 THEMES

Changement Climatique
Eau
Biodiversité
Paysage
Alimentation durable

LES 4 PHASES

EXPERTISES
CONCERTATION
MAITRISE D OEUVRE
REALISATION, GESTION

OBJECTIFS

FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES DEFIS LIÉS À L'EAU
EXPERIMENTER UNE DEMARCHE ET UNE METHODE S'ADAPTER

TRAVAILLER LE PROJET EN CONCERTATION DANS UNE DEMARCHE PARTENARIALE ET PARTICIPATIVE

DÉFIS

la mise en réseau de nombreux acteurs sur de multiples thématiques

LES RESSOURCES

Expertise des Partenaires
Expertise externe
Accompagnement et expertise des services départementaux
Moyens animations et communication



PUBLICS CIBLES

LES CITOYENS

Les parents d'élèves
Les riverains
les élus et citoyens de la commune et de l'intercommunalité
Les agents départementaux
Le groupe projet de l'Agence de l'eau

LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Les agents techniques,
le personnel enseignant,
le personnel administratif,
les élèves

MOBILISER DES PARTENAIRES SUR LES THEMATIQUES DU CLIMAT, DE LA BIODIVERSITE, DE L'EAU, DE L'ALIMENTATION DURABLE, DU PAYSAGE

LE PLANNING

Expertises thématiques de **mai à septembre 2025**
construction des scénarii / concertation (COCIT) de **septembre 2025 à avril 2026**
choix du projet **mai / juin 2026**
Analyse faisabilité/ complément technique/définition du projet **Juin / septembre 2026**
Mise en oeuvre selon conditions financières, administratives et techniques **à partir de septembre 2026**

LES LIVRABLES

la production de 3 esquisses projets
un porter à connaissance à dire d'experts

4 EME

PHASE

REALISATION DES TRAVAUX SELON CONDITIONS :

- ADMINISTRATIVES,
- FINANCIÈRES,
- TECHNIQUES

SEPTEMBRE
2026

3 EME

PHASE

RESTITUTION DES SCENARII AUX DIFFERENTS PUBLICS ET PARTICIPANTS / PRÉSENTATION
AU COPIL ET C ADM

CHOIX ET VALIDATION PAR MAÎTRE D'OUVRAGE AVEC ANALYSE MULTICRITÈRES
ETUDE FAISABILITÉ - ETUDE TECHNIQUE

AVRIL
2026

2 EME PHASE

CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION DE PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS EN 4 TEMPS :

- 1-ANIMATION EN DIFFÉRENTS FORMATS POUR COMPRÉHENSION DES ENJEUX (FRESQUE, CONFÉRENCE SUR CYCLE DE L'EAU, PROJECTION FILM BIODIVERSITÉ, VISITE ENS ...) --> ORGANISATION DE TEMPS DE FORMATION POUR CHACUN DES PUBLICS VISÉS
- 2-TRANSMISSION DE LA MATIÈRE ET PRÉSENTATION DES DONNÉES RASSEMBLÉES DANS LE PORTER À CONNAISSANCE --> FORMAT À PRÉCISER
- 3- ATELIERS POUR DÉFINIR LES ACTIONS ET LES SFN POSSIBLES
- 4- PRODUCTION DE 3 SCÉNARII

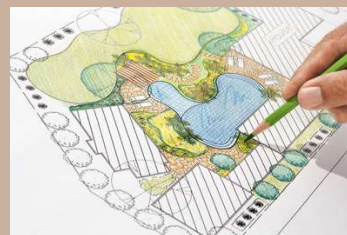
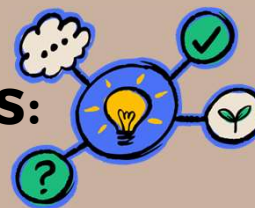
SEPTEMBRE
2025

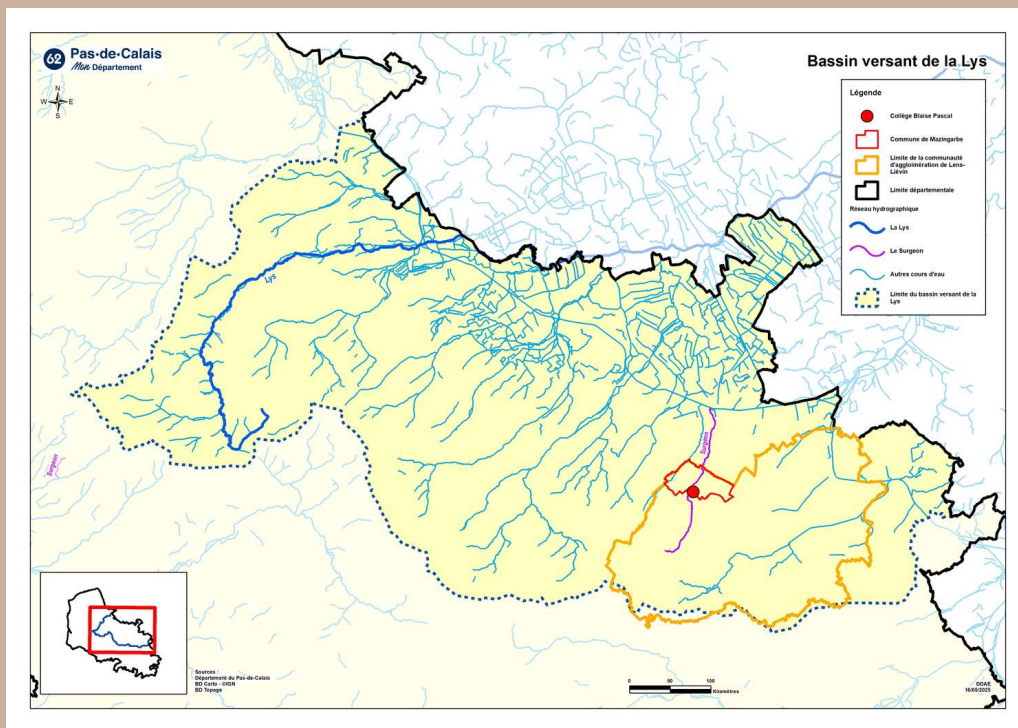
1 ERE PHASE

PORTER À CONNAISSANCE DE DONNÉES
TECHNIQUES
EXPERTISES SUR DIFFÉRENTES THÉMATIQUES EN
LIEN AVEC NOS PARTENAIRES = CHANGEMENT
CLIMATIQUE/EAU/BIODIVERSITÉ/PAYSAGE/
ALIMENTATION DURABLE
+
PREMIERS ÉCHANGES AVEC ÉQUIPE DU COLLÈGE
POUR PRÉPARER LES INTERVENTIONS DE SEPTEMBRE

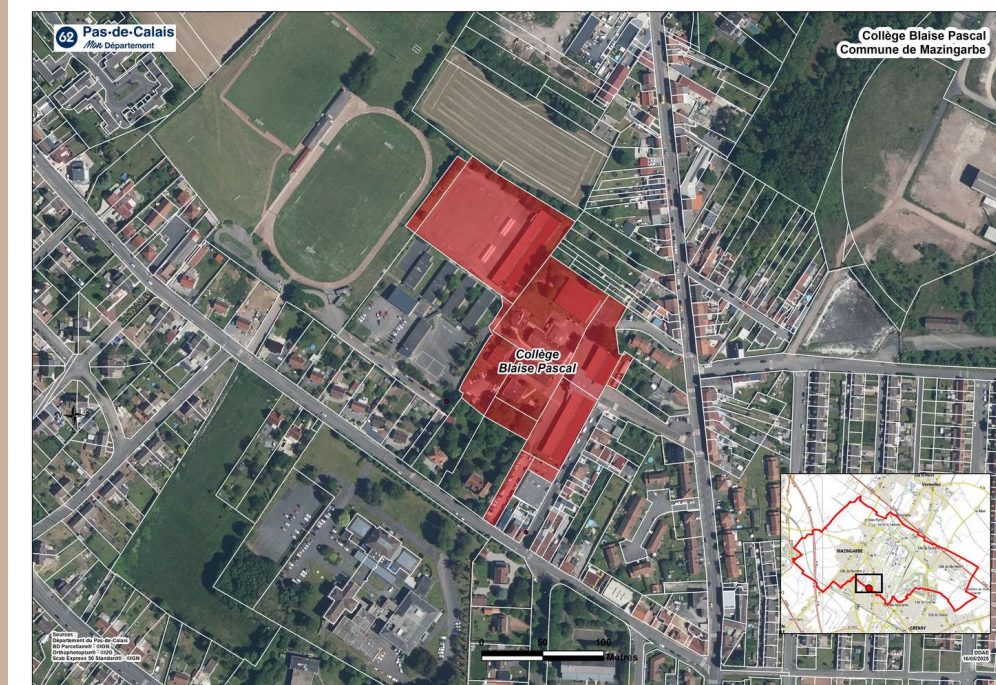
MAI - JUIN
2025

LES PARTENAIRES EXPERTS:





ELEMENTS SUR LOCALISATION DU COLLEGE



10 FEV. 2025

ARRIVEE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre contact : Sébastien LECLERCQ
Chargé d'études



Monsieur le Président
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
HOTEL DU DEPARTEMENT
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 9

04 FEV. 2025

Douai, le

N/REF : DI/SEENE/HV/SL/cf

V/REF : Votre courrier daté du 14 juin 2024

OBJET : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Solutions fondées sur la Nature »

Monsieur le Président,

Avec le dossier « Récréation 62 – Renaturation des collèges du département du Pas-de-Calais », vous avez candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Solutions fondées sur la Nature au service des défis liés à l'eau ».

Comme indiqué dans notre courrier du 25 juillet 2024, votre candidature a retenu toute notre attention. Je vous rappelle qu'au travers de cet AMI, l'Agence s'engage à financer l'intégralité d'une étude de maîtrise d'œuvre de conception sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité porteuse du projet.

Dans ce cadre, il ne nous semble pas envisageable d'assurer le suivi de 15 projets de même nature comme sollicité dans votre dossier, sachant que ces projets, s'ils satisfont les critères de notre 12^{ème} programme d'intervention, peuvent être financés et qu'ils sont d'ailleurs en cours de discussion dans votre Programme Concerté pour l'Eau.

L'Agence souhaite développer une collaboration pérenne pour mettre en œuvre des Solutions fondées sur la Nature à travers votre projet et nous vous avons proposé de sélectionner un de ces projets pour y appliquer la démarche de concertation et les critères de notre AMI afin d'en faire un projet exemplaire.

Depuis, une réunion a permis de répondre à vos questions et d'envisager la suite de la démarche. Vous nous y avez fait part des difficultés à intégrer les principes de désimperméabilisation et de mobilisation citoyenne élargie et vous deviez nous transmettre la méthode développée à travers « Récréation 62 » et formaliser votre souhait d'intégrer notre démarche AMI Solutions fondées sur la Nature en l'appliquant à un collège sélectionné par vos équipes.

Dans ce contexte, nous vous invitons à confirmer d'ici le 15 février 2025 votre souhait de maintenir votre candidature à l'AMI SfN. En cas de retrait, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie reste à votre écoute pour développer une autre solution technique permettant la renaturation de vos collèges.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice Générale

Isabelle MATYKOWSKI

30 JUL. 2024

ARRIVEE

REPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Egalité
Fraternité

Votre contact : Sébastien LECLERCQ
Chargé d'études

Monsieur le Directeur
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
HOTEL DU DEPARTEMENT
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 9

Douai, le

25 JUL. 2024

N/REF: RP3/SEENE/SL/cf/137490
V/REF: Votre courrier daté du 14 juin 2024
OBJET: Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Solutions fondées sur la Nature

Monsieur le Directeur,

Avec le dossier « Récréation 62 – Renaturation des collèges du département du Pas-de-Calais », vous avez candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Solutions fondées sur la Nature au service des défis liés à l'eau ».

Le 5 juillet 2024, votre projet a été examiné par un jury composé de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de ses partenaires (Région Hauts-de-France, ADEME, CERDD, ARB Hauts-de-France).

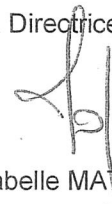
Votre candidature a retenu toute notre attention mais il n'est pas envisageable que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure le suivi de 15 projets comme présenté dans votre dossier. Nous vous proposons donc de sélectionner un des 15 projets de renaturation de collège pour que nous puissions y appliquer la démarche de concertation et les critères de notre AMI et d'en faire un projet exemplaire qui servira de vitrine, permettra d'en tirer des enseignements et d'établir des « lignes directrices » voire la rédaction d'un guide pour favoriser la répliquabilité de la démarche au sein de votre institution mais également pour d'autres Conseils Départementaux.

Nous vous recontacterons prochainement pour recueillir votre avis sur cette proposition et statuer définitivement sur votre candidature.

Votre interlocuteur à l'Agence de l'Eau cité en contact reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice Générale,



Isabelle MATYKOWSKI

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement

RAPPORT N°58

Territoire(s): Artois

Canton(s): BULLY-LES-MINES

EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2025

PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT " SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE" SUR LE COLLÈGE DE MAZINGARBE

Expérimenter les solutions fondées sur la nature

Le Département souhaite engager un partenariat avec l'Agence de l'eau en développant un projet dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) que cette dernière a lancé en faveur des solutions fondées sur la nature pour répondre aux défis sociétaux liés à l'eau et au changement climatique.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit les Solutions fondées sur la Nature (SfN) comme « *l'ensemble des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ». Les Solutions fondées sur la Nature permettent ainsi d'allier la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité, sol, arbres, végétaux,...) avec les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, favorisant une dynamique d'écosystèmes résilients, protégés et aptes à rendre des services écosystémiques.

Pour ce faire, il est proposé de développer un projet qui s'inspire de la démarche « Recréation 62 » qui s'intéresse à la biodiversité dans les collèges, en la complétant sur les thématiques du changement climatique, de l'eau, du paysage et de l'alimentation durable. La démarche serait enrichie par un large volet de participation citoyenne des élèves et des enseignants, celle-ci serait également ouverte aux parents d'élèves, aux riverains, aux élus de la commune et de l'intercommunalité.

A travers ce projet, l'Agence de l'eau souhaite capitaliser des éléments de méthode et de conception des aménagements. En ce sens, elle retiendrait pour le Département, un unique site pour lequel elle pourrait prendre en charge l'intégralité des dépenses réelles d'animation, de conception et de maîtrise d'œuvre externalisée ou en régie, permettant d'aboutir à 3 esquisses.

Concrètement, il s'agit de favoriser l'appropriation des enjeux du changement climatique et des défis liés à l'eau. Au travers d'une démarche participative associant la communauté éducative, les parents d'élèves, les riverains, les agents départementaux... des projets d'amélioration du collège seront co-construits.

Les différents sujets traités le seront au travers de 4 phases échelonnées sur 2 années scolaires : expertises, concertation, maîtrise d'œuvre et travaux.

La phase des travaux qui suivra pourrait éventuellement être accompagnée par l'Agence de l'eau selon les modalités de son XII^{ème} programme.

Mobiliser une équipe projet pluridisciplinaire sur le collège de Blaise Pascal à Mazingarbe

Le Département propose de se saisir de cette opportunité et de l'expérimenter sur le site du collège Blaise Pascal de Mazingarbe, collège de taille moyenne, dont la communauté enseignante est déjà mobilisée dans plusieurs projets en lien avec le développement durable.

La méthode proposée associerait plusieurs partenaires qui seraient mobilisés sur les différentes phases du projet. Leur collaboration s'entend sur la démarche d'appropriation des enjeux par les différents publics ainsi que sur la construction des différents scénarii, jusqu'à la finalisation des 3 esquisses.

Les partenaires (EDEN 62, CAUE, ADOPTA, potentiellement CEREMA, APROBIO, ...) seraient sollicités soit dans le cadre partenarial existant, soit, si besoin, via des conventions spécifiques dédiées au projet. L'élaboration de ces conventions n'est pas à ce stade finalisée.

Les services départementaux seraient mobilisés et à ce titre, les dépenses en régie valorisées dans ce projet sont estimées à 12 625 €.

Selon les besoins, certaines prestations techniques pourront être externalisées, notamment les études techniques et la maîtrise d'œuvre qui seraient potentiellement nécessaires à la définition du programme de travaux (plans et l'élaboration des documents techniques, dossier loi sur l'eau, dimensionnement des ouvrages, rédaction des documents de consultation des entreprises ...). Pour ce projet, ces dépenses prévisionnelles, relevant de la section d'investissement, ont été estimées sur la base d'un programme de travaux d'environ 200 000 € TTC, à une enveloppe de 34 000 € TTC. A ce stade, ces montants sont estimatifs dans la mesure où le programme de travaux découlera des scénarii qui seront issus de la phase de concertation et de mobilisation citoyenne.

Une prise en charge intégrale par l'Agence de l'eau

L'ensemble des moyens mobilisés sera pris en charge financièrement par l'Agence de l'eau dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. L'organisation du projet s'établit sur 2025 et 2026. Elle est présentée dans les documents joints en annexe 1.

Le plan de financement prévisionnel du projet serait le suivant :

	Dépenses	Recettes
I. Phase d'appropriation des enjeux, concertation et mobilisation citoyenne * :		
Expertise / animations *	25 300 €	100 % Agence de l'eau Artois Picardie
Coordination de projet*	5 000 €	
Communication- Evènementiel *	13 300 €	
Sous total 1	43 600 €	
II. Phase d'études techniques :		
Etudes techniques	10 000 €	100 % Agence de l'eau Artois Picardie
Maîtrise d'oeuvre	24 000 €	
Sous total 2	34 000 €	
Total général	77 600 €	

*dont une partie en régie et une partie externalisée

La participation prévisionnelle maximale de l'Agence de l'eau serait de 77 600 €, calée sur les dépenses réalisées.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'affecter les crédits liés à l'opération hors crédits en régie (64 975€) ;
- de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette expérimentation sur le collège Blaise Pascal à Mazingarbe ;
- d'autoriser la signature de tous documents nécessaires à la réalisation de cet appel à manifestation dont la totalité des dépenses sera prise en charge par l'Agence de l'eau

Section	Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AP/AE €	CP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
Investissement	C05-710J05	2031-21351/90771	Projet récréation	400 000,00		310 000,00	34 000,00	276 000,00
Fonctionnement	C05-710I05	6568/6068/6281 /611/93771	Participation aux actions développement durable		55 500,00	51 990,40	30 975,00	21 015,40

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement	710I05	74718	Participation aux actions de développement durable	0	43600
Investissement Recettes	710J05	1321	Projet récréation	0	34000

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY